



Les Lilas le 07 mai 2025,

Chères adhérentes, chers adhérents,

Lors de l'Assemblée Générale du 1er juillet 2023, la liste présentée par Stéphanie VILLAR a été élue à la majorité. Conformément à l'article 10 des statuts du CS LILAS NATATION, et à l'article 4.2 du règlement intérieur, celle-ci doit se renouveler par tiers à échéance du **1^{er} Juillet 2025**.

Tous les adhérents qui souhaitent faire actes de candidature doivent, conformément à l'article 4 et 4.1 du règlement intérieur, constituer une liste d'au moins 6 et au plus 10 noms, chacun précédé de la mention « M. » ou « Mme ». Elles doivent être accompagnées pour chaque candidat d'une attestation sur l'honneur d'absence d'incompatibilité dûment signée pour être recevable.

Ces listes sont adressées par courrier recommandé avant le **08 juin 2025**, à l'adresse du Club.

La Présidente du CS LILAS NATATION

Stéphanie VILLAR